



LA BONNE PAYE ? Mauvaise pioche ...

Après les horreurs de la mobilité et son musée ouvert en juin 2013, **l'administration récidive avec les affres de la paye** : non paiement des ISS, de la PSR, erreurs dans les versements, reprises sur salaires,....

Le Secrétaire général de la FEETS a interpellé au lendemain de leur prise de fonction **les 3 ministres** (Mmes Royal, Pinel et Vallaut-Belkacem) pour les alerter sur ces diverses situations, pouvant être imputées à Rehucit, à la centralisation des payes, à des services RH démunis de moyens ou encore à une perte de la définition du « qui fait quoi ».

Le SNITPECT-FO a obtenu un rendez-vous auprès de la sous-direction GAP, le 7 mai 2014, pour avoir des réponses à l'ensemble des situations signalées.

Pour démarrer ce tour de piste, le bureau des dé-primés

« Bonjour, je m'appelle Pierre, j'ai changé de service au premier janvier et ce service n'a jamais intégré mes ISS de l'année N-1 dans ma feuille de paye. Les mois ont passé et la situation n'a pas évolué. A qui dois-je m'adresser ? »

« Bonjour, je m'appelle Brigitte, depuis maintenant 8 mois je ne perçois plus mon Supplément Familial de Traitement.
La situation est ubuesque : mon service RH de proximité me disant que ce n'est pas à lui de traiter ce problème, car il a transmis tous les éléments à la centrale. Je n'arrive pas à faire évoluer mon dossier, malgré les nombreux éléments que je leur fais parvenir. »

Pour tout ce qui relève de la rémunération, il est urgent de saisir son service RH de proximité, qui doit saisir CENTRAL-GAP. Tiens la permanence du SNITPECT-FO informée pour assurer un suivi de ton dossier.

« Bonjour, je m'appelle Patrick, je me suis aperçu que je ne percevais plus la participation aux frais de transport en commun .. et cela dure depuis 6 mois à présent. Je ne sais pas quelle en est la raison : centralisation des paies ? Documents manquants dans mon dossier ? »

« Bonjour, je m'appelle Yasmine, et je suis à l'ENTPE, en tant que doctorante, mais affectée en administration centrale. Cela fait à présent 5 mois que je ne perçois ni PSR, ni ISS ... Il semblerait que mes collègues aussi. Aurons-nous été oubliés dans la saisie dans Rehucit ? »

L'erreur provient du fait que le solde des ISS est versé par l'ENTPE en septembre et que les doctorants n'en perçoivent plus jusqu'en décembre. Au 1^{er} janvier, l'administration doit bien veiller à re-cocher « la case ISS » dans le logiciel.

Doctorants, soyez vigilants !

« Enrichir son parcours professionnel en allant chez d'autres employeurs, je l'encourage vivement, l'ayant moi-même fait. Mais je conseille également de bien connaître sa gestion et de suivre fortement l'évolution de son dossier administratif. En effet, je suis IRE au rectorat, et cela fait bientôt 2 ans que je ne perçois plus mes ISS, faute de remontée des tableaux d'harmonisation des coefficients par mon service ! »

Les IRE en PNA sont gérés directement par l'AC. C'est bien l'éducation nationale qui a tardé à transmettre les tableaux d'harmonisation. Les soldes des ISS 2011 et 2012 devraient être versés en juin.

Il en est de même pour les ITPE en ARS.

Un petit tour dans l'ascenseur statique :

« Je m'appelle Elodie, je suis ITPE depuis quelques années. Je suis censée avoir avancé de 2 échelons depuis ma première prise de poste. Je n'ai reçu aucune arrêté et bien entendu ma feuille de paye n'a pas évolué depuis deux ans. C'est plutôt long comme délai, c'est toujours comme ça dans l'administration ? »

1300 arrêtés d'avancement d'échelon sont traités par GAP chaque année, et notifiés par les services RH de proximité. Ces arrêtés ne sont cependant pas pris avant la campagne de bonification d'ancienneté (généralement en mai-juin depuis 2 ans).

En mai 2014, 90 % des arrêtés 2012 ont été pris et envoyés aux services RH.

Le SNITPECT a demandé un calendrier précis et plus serré à GAP !

« Bonjour, je m'appelle Gaspard, je suis promu divisionnaire depuis 6 mois. Mon salaire, lui, n'a pas suivi cette promotion et sur ma feuille de paye, je suis toujours affecté dans mon ancien service, en tant qu'ITPE. Et pourtant, j'ai bien eu mon arrêté promotion m'affectant sur mon poste ! Je croyais que le délai n'excédait pas 2 mois entre l'acte administratif et la mise en place sur la paye avec rattrapage ! »

Un délai de 6 mois pour la traduction sonnante et trébuchante est très long, mais si exceptionnel que ça! Tout dossier de ce type est expertisé par GAP.

« Moi, j'ai été promu IDTPE au tableau d'avancement 2014 par voie de principalat normal, et je n'ai toujours pas mon arrêté promotion. »

Les promotions concrétisées par mutations font l'objet d'un arrêté au fil des CAP. Les arrêtés IRGS sont pris. Restent encore à prendre ceux relatifs aux principalats longs et normaux...

Aux oubliettes ...

« Je m'appelle Ibrahim, à la demande de mon chef de service j'ai accepté d'effectuer l'intérim de mon collègue qui a changé de service. Le remplaçant tarde à arriver. L'intérim, lui, commence à durer ! Pour autant, mon service a refusé de me verser la rémunération correspondant à ce surplus de travail. Malheureusement, j'avais accepté l'intérim avant d'avoir une décision officielle, celle-ci a mis du temps avant d'être enfin prise après d'après discussions avec ma hiérarchie. Aujourd'hui, c'est le service de mise en paiement qui traîne, cela fait un an que cet intérim a commencé et je n'en ai pas encore vu la couleur... au niveau financier. »

La circulaire intérim d'octobre 2011 redéfinit le système des intérim. Il est effectivement nécessaire qu'une décision d'intérim soit prise, mais la rémunération intervient souvent l'année N+1 et compte dans le calcul du coefficient définitif des ISS.

En l'absence de versement de la prime d'intérim, il convient de vérifier auprès du service RH de proximité.

« Bonjour, je m'appelle Xavier, j'avais changé de service depuis trois mois lorsque le transfert de la paye a eu lieu. Au 28 du mois, j'ai été surpris de ne pas avoir mon salaire. Le lendemain je contacte mon service RH de proximité qui me dit de ne pas m'inquiéter. Le 30 toujours pas de nouvelles... les mois s'enchaînent sans avoir ma rémunération exacte. 6 mois plus tard, j'ai enfin eu une régularisation... qui ne correspond à rien. Les sommes qui m'ont été versées sont loin de ce qui correspond à mon salaire normal. Et bien sûr, toujours ce silence gêné de l'administration quand j'essaie de savoir où en est mon dossier. »

Nous avons alerté GAP sur l'absence de feuilles récapitulatives expliquant les rattrapages ou les reprises sur salaires, qui doivent être jointes à la fiche de paye DGFIP. Cela rend tout contrôle et toute compréhension impossibles. De telles situations alarmantes doivent être signalées à GAP.

« Bonjour, je m'appelle Elvyre et je suis à la retraite depuis 1 an. Avant mon départ, j'étais IC2, mais le calcul de ma pension n'a pas intégré ma NBI ... N'étant plus en poste, difficile de trouver mon interlocuteur et d'avoir une réponse ! »

« Moi, c'est Antoine et je suis parti en détachement dans une collectivité depuis 5 mois, histoire de compléter mon parcours professionnel et de connaître un autre contexte professionnel.

Avoir mon arrêté de détachement dans les délais n'a pas posé de problème particulier, ayant adressé ma demande aux services RH 3 mois plus tôt. Par contre ... à présent, je suis inquiet car j'aurais dû percevoir dans le mois qui suit mon départ 95 % de mes ISS, et rien ne vient. Vers qui me tourner ? Je ne dépends plus de mon ancienne DDT et ma collectivité n'est pas en mesure de résoudre ce problème. »

Dans ces cas précis, l'interlocuteur RH reste bien le dernier service employeur ministériel, qui doit saisir CENTRAL GAP.

« Moi, je suis secrétaire d'une section, et j'ai besoin de réponses concernant le solde des ISS qui aurait dû être versé en décembre. Bon nombre d'ITPE m'interpellent à ce sujet. Nous sommes en mai, et certains n'ont même pas eu la notification de leur coefficient ISS, et ce n'est pas faute de le réclamer ! Mais la seule réponse qui leur est faite, est : ce n'est pas nous ! Nous nous renseignons ! Que puis-je leur répondre ? »

GAP rappelle que les notifications des coefficients ISS sont faites par les services RH de proximité, sur la base du calcul fourni par GAP, après harmonisation et intégration de primes comme l'intérim.

Sans cette notification, le coefficient définitif n'est pas validé (en principe) dans REHUCIT.

Si le coefficient définitif a bien été notifié, le problème est alors au niveau de la mise en paiement. Pour bon nombre de situations signalées, les soldes ISS 2012 devraient être versés en mai ou juin.

N'hésite pas à nous avertir si ce n'est pas le cas !

« Bonjour, je suis représentant syndical au sein de mon service, et nous sommes concernés par les arrêtés « zones urbaines sensibles » mais nous ne voyons toujours rien venir. »

La prise des arrêtés (environ 150 au total) a démarré, près de 2 ans après les textes rappelant les droits non appliqués. 35 ont été pris dans la région PACA (la plus concernée), viendront ensuite l'Aquitaine et les autres régions.

Retour à la case départ ...

« Bonjour, je m'appelle Michel, je crois que je détiens le pompon. J'ai été promu ITPE il y a deux ans et demi. Il y a neuf mois, j'ai demandé une mutation et mon arrêté d'affectation stipulait toujours mon ancien grade de Technicien Supérieur en Chef, chef de subdivision. Et j'y serais encore si je n'avais remué ciel et terre. Je pensais avoir à peu près tout vu au fil de mes 10 postes successifs dans tous les coins de France, eh bien non ! »

« Je m'appelle Elsa, avant de rentrer dans le corps des ITPE, j'étais contractuelle. Mon arrêté stipulait que mon indice serait celui permettant de maintenir mon salaire, une méconnaissance des textes de mon service RH de proximité a priori. Malheureusement, lors du passage à la gestion centralisée, l'erreur a été identifiée et on me réclame aujourd'hui le trop-perçu, sans aucun préavis ... et moi qui ne me doutait de rien ! »

Dans ces cas précis, je te recommande de saisir ton service RH pour alerter GAP et d'alerter le SNITPECT-FO pour assurer un suivi de ton dossier.

La situation de la gestion administrative des agents est très préoccupante avec un bilan en perte d'énergie globale considérable (multiples intervenants, temps passé par tous, perturbation du travail) et directement imputable à la réduction des services supports.

Toute ressemblance avec des cas réels n'est pas fortuite. Il s'agit de cas individuels pour lesquels le SNITPECT-FO est intervenu auprès de l'administration.

A ce jour, près de 70 % des dossiers signalés ont pu être résolus, et la permanence reste mobilisée pour solutionner tous les cas en souffrance !